

Affaire Frochoux

L'évêché fouille dans son passé avec un «présupposé de méfiance»

M^{gr} Morerod a annoncé qu'une ex-policieère scrute les archives de l'institution

Stéphanie Arboit

«Aussi longtemps que nous cherchons à protéger d'abord notre institution, nous passons à côté de notre devoir.» Cette phrase de M^{gr} Morerod donne le ton de la soirée qui s'est déroulée mercredi soir à Lausanne. L'évêque, invité à une table ronde par le groupe Sapec (Association de soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse), ne s'est pas défilé, alors que son diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg (LGF) traverse une tempête: la révélation de présumés abus sexuels du curé de la cathédrale, Paul Frochoux - actuellement suspendu -, sur un jeune de 17 ans à l'époque des faits (donc mineur aux yeux du droit canonique). Ce scandale était présent tant en filigrane qu'explicitement dans les questions de l'assemblée, où s'étaient glissés des journalistes.

M^{gr} Morerod se dit à un tournant: «Il faut passer d'un présupposé de confiance à un présupposé de méfiance.» Comment, «en fliquant l'évêché?» lui a demandé un journaliste de «La Liberté». En guise de réponse, l'évêque a dévoilé: «Depuis le début de ce mois, une ex-policieère étudie systématiquement tous les dossiers. Jusqu'à présent, si on n'entendait rien, on ne cherchait pas.» Et M^{gr} Morerod



Selon M^{gr} Morerod, le vocabulaire des archives du diocèse est «très peu explicite». SÉBASTIEN ANEX

de souligner la difficulté à décrypter certains documents: «La tendance de ces archives est que le vocabulaire est très peu explicite.» Un problème patent dans le cas du procès-verbal, plus que lapidaire, de la confrontation qui avait eu lieu en 2001 entre l'abbé Frochoux et le jeune qui l'incriminait. Le témoignage de ce dernier, la semaine dernière dans des médias allemands, est pourtant explicite: «Il a abusé de mon intimité et de ma confiance. J'ai beaucoup souffert de ce qui s'est passé. Un mélange de honte et de sentiment d'avoir été violé.» L'abbé lui aurait saisi le pénis. Il aurait aussi introduit le sien dans la bouche du jeune homme.

Au niveau des archives, un travail énorme semble devoir être mené: «À mon arrivée en 2011, il

n'y avait plus d'archiviste. Lorsque l'on a voulu enquêter sur l'institut Marini (ndlr: ex-institution catholique pour laquelle Mgr Morerod a mandaté une enquête qui a recensé 11 abuseurs et 21 enfants victimes entre 1929 et 1955), nous avons retrouvé les documents dans la cave! Le précédent archiviste gardait tout, même des publicités CFF. Tout enflait et était déplacé. Nous avons fini par trouver le dossier d'une personne dans celui d'un d'autre.» Une affirmation confirmée par Jacques Nuoffer, président du groupe Sapec: «M^{gr} Genoud (ndlr: l'évêque qui a précédé Mgr Morerod) avait refusé de me remettre le dossier concernant le prêtre qui m'avait abusé, arguant qu'il était secret. M^{gr} Morerod a, lui, accepté, même s'il a mis un an à remettre la main dessus. Dans

un chenet de documents photocopiés parfois à double ou à triple, j'ai trouvé une lettre de l'ancien évêque qui m'a été très utile pour faire reconnaître qu'il y avait eu des problèmes avec ce prêtre.»

Aveuglement des proches

Cette problématique de l'accès aux documents est mise en avant par M^{gr} Morerod pour expliquer sa méconnaissance de la confrontation de 2001 entre l'abbé Frochoux et la jeune victime présumée. La Commission SOS Prévention (mise en place en 2008 pour investiguer sur les abus sexuels commis dans le diocèse) avait remis, à sa dissolution en 2012, tous les cas traités à l'évêché. Pourquoi M^{gr} Morerod n'a-t-il pas alors pris connaissance du dossier sur l'abbé Frochoux? «J'ai reçu deux clas-

seurs fédéraux que j'ai lus. Des cas dont beaucoup des auteurs étaient déjà morts. Maintenant, d'anciens membres de SOS Prévention me disent qu'il y avait une enveloppe au nom de l'abbé Frochoux, dont ils ignorent le contenu, mais que je n'ai jamais trouvée. Je m'interroge fortement sur la non-transmission d'informations.»

Le journaliste du «Tages-Anzeiger» ayant révélé l'affaire a insisté: «Pourquoi n'avoir jamais remarqué la tendance de l'abbé Frochoux (visible même sur les photos) à vouloir être proche des jeunes?» «Que vous dire? Je ne l'ai pas connu comme ça! Jusqu'à tout récemment, je lui faisais entièrement confiance.» Jacques Nuoffer a pris la défense de l'évêque: «Mes parents ont accueilli un mois ou deux un prêtre chez nous, où il a abusé de moi. Je me débattais sous leurs yeux, je ne savais comment faire. Pourtant ils n'ont rien vu.»

Dimanche, le diocèse a communiqué que «M^{gr} Morerod conteste vigoureusement avoir caché des faits» en lien avec l'affaire Frochoux. Comme gage de sa bonne foi, l'évêque a martelé mercredi soir sa ligne de conduite depuis sa prise de fonction: «En 2012, j'ai dit que j'informerai toujours la police et je l'ai fait à plusieurs reprises, sans avertir les personnes concernées pour ne pas leur donner l'occasion de détruire des preuves. J'ai un peu peur que cela amène à ce qu'on me cache certaines choses. Cela peut faire augmenter l'omerta. Mais la raison fondamentale d'agir est la priorité à ne pas avoir de nouvelles victimes.»

Son geste meurtrier l'obligera à se soigner

Procès

Redoutant la récurrence, les juges de La Côte infligent 8 ans de prison et un traitement en milieu fermé à l'auteur de violents coups de couteau

Le Tribunal criminel de La Côte en est convaincu: ce soir de mars 2018, Hervé* avait bien l'intention de tuer quand il a «minutieusement préparé son agression» contre Mélanie*, une amie et confidente dont il n'avait pas supporté le refus d'aller plus loin. Les juges ont estimé jeudi que ce Suisse de pas encore 30 ans aurait mérité 14 ans de prison pour tentative de meurtre, relevant que les dizaines de coups de couteau assés au visage, au cou, à la nuque et aux mains de sa victime, doublés de coups de pied à la tête alors qu'elle était au sol, le portaient à la frontière de la «tentative d'assassinat», forme d'homicide la plus grave.

Toutefois, la schizophrénie hébéphrénique dont souffre ce jeune homme, diagnostiquée en cours d'enquête, diminue sa responsabilité pénale. La Cour a donc réduit cette peine à 8 ans ferme et l'a doublée d'une mesure de traitement institutionnel.

Cette exigence de soin en milieu fermé n'avait pourtant pas été préconisée par l'expert-psychiatre. Ce dernier estimait un traitement ambulatoire suffisant. Mais les juges ont préféré garantir la sécurité publique, suivant la requête de la procureure, Marlène Collaud. «Le prévenu a déjà mal réagi lors d'une rupture avec sa première petite amie, a rappelé le président de la Cour, Daniel Stoll. Puis il a eu des agissements très violents envers la plaignante, alors qu'il n'était même pas engagé dans une relation sentimentale réciproque. Il faut éviter la récurrence à chaque amour déçu de Monsieur.»

Cette décision ouvre la porte à un possible appel, selon le défenseur du condamné, Basile Casoni, qui n'a toutefois pas encore décidé des suites qu'il donnera à ce jugement. La représentante du Ministère public, qui avait requis 9 ans, estime la sentence adéquate: «La mesure de traitement institutionnelle était importante car elle garantit que le condamné ne pourra pas réintégrer la société tant que les experts considéreront qu'il y a un risque de récurrence. À ce stade, il a clairement été dit que ce risque ne pouvait être aboli.»

Avocate de la victime, absente aux débats en raison d'un traumatisme encore vivace, Sylvie Saint-Marc commente: «Je pense que ma cliente sera satisfaite, même si cela ne lui rendra ni son visage ni sa joie de vivre.» **F.W.D.M.**

* Prénoms d'emprunt

Bataille en vue autour du contrat d'Olga

Lausanne 2020
Un débat s'ouvre entre la jeune Russe et son employeur à propos de son assurance accident

Olga Sevastianova mène deux combats de front. L'artiste patineuse hospitalisée après une chute en amont des JOJ, sur la glace de la Vaudoise aréna, lutte médicalement mais aussi juridiquement. Dans un entretien accordé samedi à «24heures», à la question de savoir qui assumerait ses importants frais médicaux, elle répondait que «la prise en charge financière finale reste en suspens».

Pour le show qu'elle devait réaliser lors de la cérémonie d'ouverture des JOJ et pour les répétitions lors desquelles elle a chuté, la jeune Russe était contractuellement liée à la société d'événementiel Art on Ice AG. Contactée, l'entreprise confirme et ajoute que le contrat englobe «l'artiste, l'infrastructure telle que le moteur et le service correspondant, soit l'opérateur». Pour rappel, au moment de sa chute, Olga Sevastianova était tractée en l'air par un système constitué d'un anneau en métal relié par un câble à un moteur fixé au plafond de la patinoire.

Art on Ice AG indique en revanche que ce contrat «stipulait que l'artiste était responsable de sa propre assurance accident». Une mention qui fait sursauter l'avocate de la patineuse: «Je suis très surprise de cette déclaration. Comme déjà déploré par ma cliente, les différents intervenants



La patineuse est toujours hospitalisée au CHUV. FLORIAN CELLA

impliqués dans l'organisation de la cérémonie d'ouverture des JOJ sont en train de se renvoyer la balle et désormais ils accusent ma mandante d'être responsable de la situation dans laquelle elle se trouve. Tout cela est aussi choquant que déplacé.» Pour elle, l'argument d'Art on Ice AG «n'a aucune portée, car c'est à l'employeur d'assumer l'assurance accident de ses employés. Il ne peut pas se défausser de cette responsabilité sur la partie faible.» Un désaccord qui pourrait se régler devant les tribunaux, même si aucune procédure n'est ouverte à ce stade, à l'exception de l'enquête pénale du Ministère public relative à l'accident lui-même.

Alors que l'appel aux dons lancé sur Gofundme.com a déjà permis de récolter 32000 euros, Art on Ice AG précise avoir «soutenu la famille d'Olga de la meilleure façon possible et dans la mesure des possibilités, par des frais

d'hôtel, de vol et de nourriture». «Art on Ice a effectivement payé une partie des frais de l'hôtel et le billet aller-retour de Genève à Saint-Petersbourg pour que je puisse ramener notre fille de 4 ans chez ses grands-parents, confirme Sergey Sevastianov, mari de la victime. Toutefois, cette prise en charge n'était pas claire au début. Pour sa prestation, mon épouse devait recevoir un salaire de 1500 francs. Ce montant m'a été remis en mains propres après l'accident. Quelques jours plus tard, Art on Ice a néanmoins indiqué que ces 1500 francs ont été donnés à titre d'avance, puisque la prestation n'a finalement pas eu lieu et que le paiement du salaire non dû était sujet à approbation par le CIO. La société m'a demandé si je pouvais payer les frais d'hôtel au moyen de cette somme. Ce n'est qu'après discussion qu'Art on Ice a finalement réglé les frais d'hôtel.» **Romarc Haddou**

Beaulieu: le Conseil d'État ne veut pas d'enquête

Politique
L'Exécutif estime que les mesures déjà prises et le volet pénal suffiront à informer sur la crise

Ce n'est pas une commission d'enquête parlementaire qui devrait faire la lumière sur les graves problèmes de gestion qui ont historiquement prévalu sur le site de Beaulieu. C'est en tout cas le point de vue du Conseil d'État vaudois.

En octobre 2019, l'ex-député Ensemble à Gauche Jean-Michel Dolivo, le député Jérôme Christen (Vaud Libre) et une vingtaine de leurs collègues de tous les partis avaient formulé une requête pour qu'une telle commission soit lancée. Jeudi, l'Exécutif a répondu, par écrit, que «l'ensemble des éléments critiques de ce dossier a été exposé, que toutes les dispositions utiles ont été prises, et que pour le surplus une procédure pénale est en cours, et, une fois à son terme, achèvera de compléter l'information publique du parlement et de la population [...]»

Avant d'exposer cette conclusion, le Conseil d'État rappelle les différents liens et implications tant financiers que managériaux qu'il avait avec le site lausannois. Il admet: «La crise de Beaulieu a aussi éclairé la complexité du suivi de dossiers où le Canton détient des participations et participe en même temps à une gouvernance partagée entre différents niveaux institutionnels [...],

ce d'autant plus lorsque cette gouvernance inclut essentiellement des élus et des collaborateurs de l'administration. La double mission adressée alors aux services et départements de tutelle de participation et de contrôle induit inévitablement des risques de conflits d'intérêts.» En somme: il y a eu des problèmes, mais ils sont aujourd'hui sous contrôle.

Le député Ensemble à Gauche Hadrien Buclin déplore cette prise de position. «Depuis le début, dans ce dossier, il y a une volonté du gouvernement et de la Ville de Lausanne de ne pas assumer une partie des responsabilités politiques. Voire même de chercher des boucs émissaires.»

Pour rappel, le Canton a perdu des millions de francs dans ce site, jusqu'à récemment organisé en fondation. Désormais repris totalement par la Ville de Lausanne sous forme de société anonyme, Beaulieu a fait l'objet d'un renoncement de créance à hauteur de 15 millions de la part du Canton. Le changement de structure est intervenu dans le sillage d'un audit et d'une plainte pénale visant le secrétaire général de la fondation. L'affaire fait l'objet d'un recours après que le Ministère public a rendu cet été un non-lieu blanchissant l'homme, tout en éclairant la complexité de la gouvernance du site.

Les députés se prononceront prochainement sur l'institution d'une commission d'enquête parlementaire.

C.L.M.

Justice

Deux auteurs de brigandages arrêtés

Deux auteurs de brigandages ayant eu lieu entre avril et décembre 2019 à Yverdon et dans le Gros-de-Vaud ont été interpellés, a annoncé jeudi la police cantonale. Domiciliés dans le canton, ces deux Suisses âgés de 20 ans et 22 ans «avaient toujours réussi à prendre la fuite après s'être fait remettre le butin sous la menace d'une arme», précise le communiqué. **G.W.Y.**